



Nommer pour compter

LES articles de *Population et Sociétés* commencent souvent par des remarques de vocabulaire. Ainsi le mois dernier sur l'ambiguïté du mot *retraite*, auparavant sur celle des mots *famille* (n° 185) ou *immigrés* (n° 160), des expressions *femmes actives* (n° 165) ou *demandeurs d'emploi* (n° 121)... C'est que la **difficulté sémantique** est constitutive de l'étude des phénomènes sociaux et des débats qu'ils provoquent. Quand la société change, les mots avec lesquels elle se décrit changent de signification. De nouvelles réalités apparaissent, sans mot immédiat pour les désigner, qu'il s'agit pourtant de nommer : par exemple, la récente « cohabitation juvénile » est distincte de l'ancien « concubinage ». Inversement, des mots courants tournent à l'archaïsme, quand la réalité qu'ils désignent s'estompe : le « rentier » du XIX^e siècle n'est pas l'actuel « retraité ». La réprobation sociale donne lieu à certaines expressions, qu'il faut donc modifier quand elle s'atténue : aux naissances « illégitimes » ont succédé les naissances « hors mariage » et aux maladies « vénériennes », les maladies « sexuellement transmissibles ».

Pour les statisticiens des études sociales et les démographes, cette difficulté est permanente, puisqu'ils ont en charge d'interroger et d'informer le public sur l'ampleur quantitative de tel ou tel phénomène : dire combien il y a en France d'*orphelins*, de *mères célibataires*, de *handicapés*, d'*enfants étrangers*, de *citadins*, de *catholiques pratiquants*, de *cadres moyens*, de *nouveaux pauvres*, de *personnes parlant l'anglais*... de *naissances prématurées*, d'*accidents de bicyclette*, ou de *vols de sac à main*... suppose un accord, une **convention préalable**, sur la signification de ces expressions, c'est-à-dire sur la distinction entre les individus ou événements qui répondent à la définition et ceux qui n'y répondent pas. C'est d'ailleurs une bonne façon de repérer la difficulté sémantique que de s'interroger sur l'inversion, la négation du propos : les femmes inactives sont-elles non demandeurs d'emploi ? Quel est le contraire

d'« *immigré* » : sédentaire, Français, autochtone ? Et de « *citadin* » : campagnard, paysan, rural ? Une politique en faveur de la *famille* est aux dépens de qui ? A quel âge devient-on *célibataire* ? A quel âge n'est-on plus *orphelin* ?

L'importance de cet accord ou convention est aussi grande « en amont », c'est-à-dire au moment de l'enquête ou du recensement, qu'en « aval », au moment de la diffusion des résultats. Demander « Utilisez-vous une *méthode contraceptive* ? » et annoncer la proportion de femmes qui en utilisent une, suppose à l'évidence que l'enquêteur et la personne interrogée, le statisticien, le journaliste et le public donnent le même sens au même mot et non, comme un article récent le suggère [1], que les uns entendent méthode contraceptive « moderne » (pilule ou stérilet) là où les autres comprennent toute méthode contraceptive, y compris « traditionnelle » (calendrier, retrait). De même, on imagine mal une enquête demandant tout de go « Êtes-vous *chômeur* ? », « Êtes-vous *immigré* ? », « Exercez-vous une *profession intermédiaire* ? » Il faut une batterie de questions, dont on a soigneusement et préalablement vérifié la compréhension, pour mesurer les phénomènes suggérés par ces libellés.

Un autre aspect du problème que pose l'intimité de la relation entre *langage* et *société* est la difficulté de traduire concepts sociaux et « nomenclatures » d'une langue dans une autre. Il n'est pas indifférent que les démographes anglophones traduisent fécondité par *fertility*, et fertilité par *fecundity*, cela inverse les analogies animales et végétales qu'on peut faire avec des populations humaines [9]. De même, les « classes moyennes » ne sont pas la « *middle class* » : les notions françaises de « cadres » et de « professions libérales » sont quasiment intraduisibles. On pourrait multiplier les exemples dans les nomenclatures de catégories sociales, les types de rémunération (salaires, honoraires...) et la description des agglomérations urbaines.

LES FORMES DU DIVIN

J'étais fort jeune lors d'un recensement... dans lequel l'État, avec une curiosité qu'il n'eut jamais plus depuis lors, s'enquerrait non seulement de l'état civil des habitants, mais aussi de leur religion (*). Un commissaire vint me trouver dans mon grenier. Il me fit les questions prescrites par le ministre. Je lui répondais et il marquait les réponses sur une grande feuille de papier disposée pour les recevoir. Quand il me demanda à quelle religion j'appartenais, je lui dis que je n'appartenais à aucune religion. C'était un homme timide et doux. Il sourit péniblement. « Cela ne fait rien, murmura-t-il. Je vous serais reconnaissant d'en choisir une pour la régularité de mes écritures. » Je lui déclarai par obligeance que j'étais bouddhiste. Et c'était vrai à cette heure-là. Aux esprits mobiles, inquiets et curieux, apparaît chaque jour quelque aspect nouveau du divin... — « Bouddhiste ? — Oui, monsieur, bouddhiste. » Il suçait le bout du crayon, regarda tour à tour sa feuille et le bouddhiste, avec l'expression d'un douloureux embarras. Puis il soupira. « C'est que je n'ai point de colonne pour le bouddhisme. » Il n'avait, en effet, sur son papier que trois colonnes de religions. L'État ne reconnaît que trois formes du divin.

Anatole FRANCE,
L'Église et la République.
(1904) Cité par [4]

(*) Une question sur la religion figure dans les recensements jusqu'à celui de 1872, préparé sous le Second Empire. La III^e République, laïque, a supprimé cette question à partir de 1876 au nom du caractère privé de la religion.

On comprend, dans ces conditions, pourquoi la jeune *Association internationale des démographes de langue française* (AIDELF) a choisi pour thèmes de ses deux premiers colloques, celui de 1981 à Liège, et celui de 1984 à Genève dont les actes viennent de paraître (1), deux sujets où s'accumulent précisément ces questions de vocabulaire, comme le justifiait la vocation d'une Association scientifique à définition linguistique. Plusieurs des exemples cités y ont été traités.

Le premier sujet est celui des *groupes* internes à un pays, de définition ethnique, linguistique ou religieuse. L'appellation de « sous-population », choisie pour ce colloque, pose elle-même une intéressante question de vocabulaire puisqu'on peut voir dans le préfixe « sous- » une connotation d'infériorité, comme dans « sous-développement », là où les organisateurs n'ont vu qu'une appellation scientifique d'inclusion, comme dans « sous-ensemble ». Le second sujet était la *famille*. Or, ces deux questions, les *groupes* et les *familles*, ont pour articulation commune le mariage, ou plus généralement le couple. Introduisant son sujet, le rapporteur du premier colloque [2] pose, en définition, que « les membres d'un groupe apparaissent unis par un sentiment d'appartenance à leur entité, c'est-à-dire que non seulement ils se considèrent comme appartenant à une même catégorie, mais que les autres les considèrent, de l'extérieur, comme appartenant à cette catégorie. Et relevant dès l'entrée les « forces centripètes qui assurent la cohésion du groupe », il cite en premier lieu les

(1) Voir références p. 4.

« mariages préférentiels ou endogames ». La difficulté, c'est la réversibilité de la définition et de la cohésion : se marie-t-on *préférentiellement* dans son groupe, ou bien le groupe est-il défini comme l'ensemble où se choisit le conjoint ? Cette difficulté se retrouve avec les autres forces centripètes, voisinages résidentiels, réseaux de relations, rites de rencontre : fréquente-t-on *préférentiellement* le groupe auquel on appartient, ou bien un groupe est-il défini comme l'ensemble des gens qui se fréquentent ?

Ces formulations contiennent des mots vagues, « sentiment », « préférence », « fréquentation »..., difficiles à définir « scientifiquement », et donc rebelles à toute procédure de décompte. Ce *flou*, a priori d'autant plus agaçant que le mot qui définit le groupe paraît simple et clair, est, quand on y songe, non seulement caractéristique de tels groupes, mais *indispensable* au fonctionnement social. Si on le supprime en exigeant le « passage à la limite », c'est-à-dire l'appartenance ou la non-appartenance de chacun à un groupe particulier, on peut se trouver engagé dans un processus de séparation plus radicale, aboutissant, selon le cas, à la sécession politique, à la ségrégation ethnique, au schisme religieux.

Pour sortir de cette contradiction entre la clarté d'un concept et le flou de sa mesure, il faut approfondir le sens des mots : pourquoi le nombre de *médecins* est-il assez clair, mais non celui des *guérisseurs* ? pourquoi le nombre des *naissances* est-il bien connu, mais non celui des *conceptions* ? Évidemment parce que la délivrance du titre de médecin, l'enregistrement des naissances, donnent lieu à des actes administratifs créant des situations juridiques, ce qui n'est pas le cas pour l'appellation de « guérisseur » ni pour la survenance des conceptions. On est en présence d'*institutions* au sens de Durkheim, ou *formes instituées*. L'accord sur le sens d'un mot est une « forme instituée » par la société, et est d'autant plus acquis que l'institution est consacrée. « La crise actuelle de l'institution matrimoniale rappelle ce qu'on avait fini par oublier, à savoir qu'elle n'est précisément qu'une institution » [6]. Le flou dans les appellations est souvent un aspect des querelles sur les institutions. Les débats actuels sur les « immigrés », alors que les chiffres portent sur les « étrangers », est un exemple révélateur de ce genre de querelle : il y a en France métropolitaine des Français « immigrés » (les Rapatriés d'Algérie, les Antillais, les Réunionnais), il y a aussi des étrangers qui n'ont jamais immigré (les enfants maghrébins nés en France). Et les débats en cours confondent les questions de résidence (permis de séjour) et de nationalité (procédures de naturalisation). Le comble de la *confusion* est atteint quand sont concernés un couple et une famille : quand un travailleur étranger a un emploi en France, si sa femme puis ses enfants résident dans leur pays d'origine, ces derniers ont-ils « droit » à la Sécurité sociale française ? Cela renvoie à des accords entre « institutions » de pays différents, et à des accords sur le sens

des mots dans des langues différentes ; de plus, il ne s'agit pas de n'importe quels mots, mais de ceux les plus intimement liés au « génie » de chaque langue, ceux du mariage et de la parenté. Dans chaque langue, des mots comme *mariage, couple, divorce, dot* renvoient à des « institutions » différentes. Pour traduire dans des langues étrangères le mot « *mariage* » utilisé dans les expressions « *mariage civil* », « *mariage religieux* », « *contrat de mariage* », il faut expliquer ce que sont en France le maire, le curé, le notaire, institutions organisées différemment dans les autres pays. En français le mot « *homme* » désigne à la fois l'espèce et le sexe masculin, le mot « *femme* » désigne à la fois l'épouse et le sexe féminin : les « Droits de l'Homme » incluent les droits de la femme, mais n'explicitent pas les droits du mari ! Dans chaque langue, des mots comme *père, mère, fils, fille, enfant, frère, sœur, oncle, tante, cousin* ont des connotations différentes. En français l'expression « *ce sont mes parents* » diffère profondément de « *ce sont des parents* », « *ce sont mes enfants* » de « *ce sont des enfants* ». « Mes frères » n'a pas le même sens prononcé par un particulier et un prêtre en chaire, « un frère musulman » n'est pas un « Frère musulman »... Tout étranger apprenant le français

doit comprendre ces particularités, à charge pour les Français de comprendre les contenus affectifs que contiennent les mots correspondants dans les langues étrangères. Les démographies sont particulièrement bien placés pour jouer les truchements : c'est le mariage qui crée le « mari » et l'« épouse », c'est la naissance du premier enfant qui crée le « père » et la « mère », le « fils » ou la « fille », c'est la naissance du second enfant qui crée le « frère » ou la « sœur », c'est le décès du conjoint qui crée le « veuf » ou la « veuve » [7].

Nous venons d'utiliser le verbe « créer ». Sans remonter au récit de la Genèse, où l'Éternel crée et nomme d'un même souffle, ni à la querelle philosophique médiévale entre « nominalistes » et « réalistes » (la « chose » précède-t-elle le « mot », ou le « mot » crée-t-il la « chose » ?), il est clair que chaque discipline scientifique crée des concepts en les nommant. Le succès de ces appellations, c'est-à-dire la possibilité pour certaines d'entre elles de devenir des mots du langage courant ou du débat politique, est encore question d'« institution ». Mais il s'agit ici de savoir comment la discipline est elle-même « instituée », c'est-à-dire « reconnue » dans le corps social, suivant qu'elle a plus ou moins accès à l'Université (sociologie), à

VOUS AVEZ DIT « MONOPARENTALE » ?

L'apparition en France et la fortune récente de l'expression « familles monoparentales » (...) semblent liées à l'égalité récente et forte progression du nombre de ces ménages (...). La prolifération de la chose aurait engendré des mots pour la nommer.

Mais, en 1968, 720 000 familles non encore dites monoparentales, ce n'était déjà pas négligeable : plus d'une famille (chargée d'enfants) sur onze. On a des mots pour moins que cela.

Mais, en 1962, 685 000 familles, non encore dites monoparentales, c'était encore moins négligeable : près d'une famille chargée d'enfants sur dix. Mais pas de mot pour le dire.

Si ce n'est donc pas la prolifération de la chose qui a pu susciter le mot avec le besoin du mot, peut-être n'est-ce pas dans les chiffres eux-mêmes, mais dans le regard porté sur eux, qu'il convient de chercher la réponse aux questions (...) : pourquoi pas avant ? Pourquoi maintenant ?

Les représentations de la dignité et de l'indignité féminines ont longtemps voilé l'œil de la société d'une taie l'empêchant d'embrasser dans un même regard celle que la douleur hissait, près de la religieuse, au sommet de la hiérarchie de la dignité, et celle qui disputait à la prostituée les derniers barreaux de l'échelle de l'indignité. Ce que la veuve éplorée et la fille-mère éhontée pouvaient avoir de commun était ainsi, à proprement parler, rendu invisible. Qu'un même terme puisse les désigner était également, à proprement parler, impensable.

L'accroissement important, au détriment des veuves, de la proportion et de la visibilité sociale des mères seules divorcées — occupant une position symboliquement intermédiaire entre les veuves, avec lesquelles elles partagent la dignité d'avoir été mariées, et les mères célibataires, qu'elles rejoignent dans l'indignité de ne plus l'être — vont rapprocher les différentes catégories de mères seules dans des représentations communes (...).

Par ailleurs, la discordance croissante (...) entre les situations familiales légales et les situations fami-

liales réelles (...) a conduit à focaliser l'attention (...) sur la similitude des conditions de vie des parents seuls (...).

La situation monoparentale échappe ainsi au registre de la déviance pour entrer — non sans résistances devant l'attribution de la qualité de famille aux ménages en situation monoparentale (...) — dans celui de la « variance » des formes familiales (...).

Du champ de la sociologie, où il a fait son apparition, le concept de famille monoparentale va gagner rapidement d'autres champs de savoirs et de pratiques (action sociale, associationnisme familial, démographie, pédo-psychiatrie, recherche, etc.) et s'y imposer.

Voilà donc, au terme provisoire du périple, des chiffres et des mots pour le dire.

Mais les mots disent-ils bien les chiffres, tous les chiffres et rien que les chiffres ? Qui en jurerait ?

(...)

Pourquoi donc baptiser d'un terme générique le tableau d'une situation spécifique ?

(...) On peut se demander si le récent succès (...) du concept de famille monoparentale ne tient pas davantage à ce que le télescopage des thèmes du « (nouveau) modèle familial » et de la « (nouvelle) pauvreté » lui permet d'offrir asile aux représentations les plus conflictuelles de la condition féminine.

Professionnellement active et socialement autonome, la mère seule « volontaire » qui a refusé le mariage ou pris l'initiative du divorce et s'est érigée (...) chef de famille, est, en effet, la figure emblématique de la « nouvelle condition féminine » (...).

Mots nouveaux ou formes nouvelles ?

La grande habileté du concept de famille monoparentale a sans doute été de concilier tant ceux qui veulent que les mots nouveaux désignent toujours des choses nouvelles que ceux qui tentent d'exorciser la nouveauté des formes en renvoyant à l'éternité sociale des destins.

Nadine LEFAUCHEUR [5]

l'Administration (statistique), à l'enseignement secondaire (géographie, aujourd'hui économie), à la télévision (médecine), à l'édition (psychologie)... Dans le cas particulier de l'« institution » statistique, chaque nouvelle « nomenclature » des catégories socioprofessionnelles utilise certes des mots du langage courant (employés, ouvriers...) mais en leur donnant un sens nouveau qui « crée » une institution nouvelle, pouvant avec le temps accéder à l'existence syndicale, l'exemple des « cadres », mot devenu catégorie, étant le plus connu [8]. La démographie a à son actif des notions comme « vieillissement » et « renouvellement des générations », encore si mal compris et confondu avec « remplacement de la population ». Elle doit à vrai dire les principaux succès de ses concepts à leur prise en compte par les institutions de la Sécurité sociale, comme le montre l'exemple curieux de la « famille monoparentale » [5]. L'issue incertaine de la concurrence entre mariage civil et « mariage sans papier », ou cohabitation, dépendra en France de l'issue de la concurrence entre les institutions qui ne reconnaissent que le premier, notamment le fisc (impôt sur le revenu), et celles qui reconnaissent aussi le second, notamment la Sécurité sociale.

Nous voici au point ultime de ce jeu fascinant entre les concepts, les mots, les institutions, les chiffres. Evoquer l'institution fiscale, c'est évoquer un dernier enjeu, sous-jacent derrière beaucoup de débats sur les institutions, à savoir la répartition entre le caractère **public** ou **privé** de la vie des couples et des familles. Comparons les deux citations suivantes :

« Dans le recensement [de Belgique] de 1856, tout comme la religion, la langue parlée fut déclarée matière privée » [3]; et « Pour la majorité de nos jeunes contemporains, l'union entre un homme et une femme est devenue une affaire strictement privée » [4]; « Public » est le contraire de « privé », c'est aussi le contraire de « confidentiel » et de « secret ». Les institutions statistiques ont en commun avec les institutions fiscales et les institutions religieuses de gérer des informations confidentielles, protégées par le « secret statistique », le « secret fiscal », le « secret de la confession ». Pour *compter*, il faut définir, puis questionner et être compris ; pour *être compté*, il faut comprendre la question, mais il faut d'abord accepter de répondre. Pour qu'une institution reçoive les réponses auxquelles elle estime avoir « droit », il faut qu'elle soit « reconnue ». Et le pouvoir reconnu à chaque institution de désigner les « objets » et les « relations » qu'elle traite, y compris à partir de mots usuels, s'arrête aux bornes de l'institution.

Michel Louis LÉVY

BIBLIOGRAPHIE

[1] Jean-Paul Sardon : « La collecte des données sur les pratiques contraceptives : les enseignements de l'enquête INED-INSEE de 1978 ». *Population*, INED, n° 1/1986, p. 72-91.

*

AIDELF. « Démographie et destin des sous-populations. Colloque de Liège, 21-23 septembre 1981 », 452 p., 1983, Diffusion PUF-INED, 60 F.

[2] Patrick Festy : « De la définition à la collecte des informations », p. 3-5.

[3] Francine Van de Walle : « Qu'est-ce qu'un franco-phone ? », p. 63-69.

*

AIDELF. « Les familles d'aujourd'hui ». Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, 600 p., 1986, Diffusion PUF-INED, 150 F.

[4] Louis Roussel : « Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés », p. 31-41.

[5] Nadine Lefaucheur : « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire, formes nouvelles ou mots nouveaux », p. 173-181.

*

[6] François Héran : « L'assise statistique de la sociologie », *Économie et statistique*, INSEE, « Sociologie et statistique », n° 168, juillet-août 1984, p. 23-35. (Voir notamment l'encadré p. 24-25 et la bibliographie p. 35.)

[7] « Dictionnaire démographique multilingue ». Volume français (Paul Vincent, Louis Henry), Ordina éditions (Liège) 1981, 180 pages. Volume anglais (Étienne Van de Walle), 1982.

[8] Alain Desrosières, Alain Roy, Laurent Thévenot : « L'identité sociale dans le travail statistique », *Économie et statistique*, INSEE, n° 152, février 1983.

[9] Henri Léridon : « Fécondité, fertilité, stérilité : Problèmes de terminologie » dans *Facteurs de la fertilité humaine, Les colloques de l'INSERM*, 1981, vol. 103, p. 17-30.

L'AIDELF

Créée en août 1977, l'AIDELF (Association internationale des démographes de langue française) a pour objet l'étude des problèmes de population, la promotion de la démographie et de ses applications, la diffusion des connaissances en matière de population. Elle a également pour but de promouvoir l'usage du français dans les réunions internationales et dans les publications.

A ce jour, l'AIDELF compte environ 250 membres résidant dans une quarantaine de pays.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK (Canada).

Vice-président : Luigi DI COMITE (Italie).

Secrétaire général et trésorier : Alain PARANT (France).

Membres : Serge FELD (Belgique).

Claude LEVY (France).

André LUX (Canada).

Jean-Emile NEURY (Suisse).

Eitan SABATELLO (Israël).

Sadok SAHLI (Tunisie).

